

FICHE N°21

ÉLABORER UN PLAN DE TRAVAIL

PROBLÉMATIQUE

Au quotidien de la vie syndicale, à tous les niveaux de l'organisation, toute action est réalisée selon un plan de travail. Ce plan est parfois informel, incomplet, or il apparaît que pour réussir, le formaliser est un atout majeur.

Le plan de travail d'une action est une composante du plan d'action, qui lui, reprend les différents objectifs que l'on se fixe et les chantiers mis en œuvre pour les atteindre (actions). Bien construit, il assure la répartition des tâches dans le temps et dans le groupe. Construit collectivement, il participe à l'adhésion du collectif au projet.

OBJECTIF DE LA FICHE

Cette fiche a pour objectif de vous permettre de concevoir un plan de travail.

APPORTS

1) Établir et partager le diagnostic de la situation

Votre action n'a de sens que si vous avez constaté une situation que vous souhaitez voir évoluer. Ce constat devra être partagé par les personnes qui interviendront ensuite. A partir de ces éléments formulez des hypothèses que vous sélectionnerez en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité.

2) Définir un objectif

Celui-ci doit répondre à certaines conditions : Clair, Réaliste, Mesurable, Atteignable

De plus il doit répondre aux questions :

- Qu'est-ce que cela vous apportera de plus ? Et aux autres acteurs ?
- Comment saurez-vous que votre objectif est atteint ?
- Y a-t-il des inconvénients à l'atteindre ?
- Y a-t-il des obstacles ?
- De quelles ressources avez-vous besoin ?
- Quels sont les moyens à mettre en œuvre, les étapes à parcourir ?

3) Construire un plan de travail

- Être au plus près des réalités
- Ne pas trop être ambitieux
- Fixer des échéances
- Prévoir des bilans intermédiaires

Prévoyez les éléments que vous mesurerez pour vous assurer de l'efficacité de l'action. Ces indicateurs peuvent être quantitatifs (nb d'adhérents) ou qualitatif (participation à la réunion, prise de parole,...).

Le plan fera l'objet de réajustements si, aux bilans intermédiaires, des écarts sont constatés.

CE QU'IL FAUT RETENIR : LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Remplissez entièrement votre plan de travail car ce qui n'est pas rempli immédiatement a peu de chances de l'être par la suite.
- Le responsable ou pilote de l'action n'est pas celui qui fait tout (répartissez-vous collectivement les tâches de travail).

PLAN DE TRAVAIL	DATE
OBJECTIF	RESPONSABLE

Moyen à utiliser pour atteindre l'objectif :

- Moyens **financiers**
- Moyens **matériels**
- Moyens **militants**

Structures concernées ou à faire appel :

Délai de réalisation :

Dates des réunions où le point sera fait :

PLANNING DES TACHES SERVANT A ATTEINDRE L'OBJECTIF			
TÂCHES	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
1			
2			
3			
4			
5			

Commentaires